

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)
**VOLET 2 – SOUTIEN À LA COMPÉTENCE
DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL**

Priorités d'intervention 2024

Février 2024

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT que l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité, volet 2 – *Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC* s'échelonnant du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2025 a été signée entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC de Marguerite-D'Youville le 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT que le volet 2 – *Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC* s'inscrit en continuité avec le Fonds de développement des territoires (FDT), dont l'entente venait à échéance le 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT que cette entente formelle avec le gouvernement du Québec met à la disposition de la MRC de Marguerite-D'Youville une enveloppe budgétaire annuelle de 895 000 \$ pour la période s'échelonnant du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025;

CONSIDÉRANT que conformément aux modalités spécifiées aux articles 13 et 18 de l'entente en vigueur, la MRC doit adopter, par résolution, ses priorités d'intervention pour l'année en cours en fonction des objets prévus à la clause 26, les publier sur son site Internet et les transmettre à la ministre;

CONSIDÉRANT que conformément aux modalités spécifiées à l'article 26 de l'entente en vigueur, la MRC affecte le Fonds que lui délègue le MAMH au financement de toute mesure de développement local et régional portant notamment sur les six (6) objets suivants :

- La réalisation de ses mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire;
- Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaines social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre);
- La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise;
- La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental;
- L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement et le cas échéant, d'autres partenaires;
- Le soutien au développement rural, dans le territoire rural qu'il aura défini à cette fin.

À noter que le présent document sera accessible à la population en tout temps, notamment par le biais du site Internet de la MRC de Marguerite-D'Youville.

PRIORITÉS D'INTERVENTION 2024

La MRC de Marguerite-D'Youville favorisera le développement local et régional en lien avec les orientations élaborées grâce aux divers outils de planification et de développement du territoire, tels que :

- La politique de soutien aux projets structurants pour améliorer ses milieux de vie;
- La politique de soutien aux entreprises;
- Le plan de développement économique de la MRC 2022-2025;
- Le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC;
- Le plan de développement de la zone d'agricole de la MRC.

La MRC de Marguerite-D'Youville a identifié quatre (4) priorités d'intervention pour l'année 2024.

PRIORITÉ 1

La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise

Objectifs :

- Soutenir la création, la croissance et la relève des entreprises de la MRC, par l'intermédiaire d'un fonds dédié sous forme de contribution non remboursable, soit le Fonds de soutien aux entreprises (FSE);
- Stimuler la mise en place de projets en virage numérique et en développement durable auprès des entreprises de la MRC, par l'intermédiaire d'un fonds dédié sous forme de contribution non remboursable, soit le Fonds de soutien aux initiatives (FSI), volet *Virage numérique et développement durable*;
- Stimuler les achats locaux des commerces de proximité dans le cadre du projet « Promouvoir les produits et services de proximité dans la MRC » grâce à différentes initiatives marketing;
- Favoriser l'attraction de nouvelles entreprises par l'embauche d'une ressource, l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de promotion et d'attractivité du territoire;
- Promouvoir les services offerts par le service de développement économique de la MRC par l'utilisation des outils promotionnels jugés adéquats;
- Soutenir la promotion de l'entrepreneuriat et le maillage grâce à différentes activités de réseautages;
- Accompagner les entreprises dans toutes leurs phases de développement par une offre de service-conseil.

PRIORITÉ 2

La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental

Objectifs :

- Soutenir l'ouverture de plusieurs services de garde éducatifs dans le cadre du projet pilote de responsable d'un service de garde éducatif en milieu familial (RSGE) en communauté et en entreprise par l'intermédiaire d'un fonds dédié sous forme de contribution non remboursable, soit le Fonds de soutien aux initiatives, volet *Responsable d'un service de garde éducatif en milieu familial*;
- Favoriser l'émergence d'une grappe industrielle territoriale en énergies renouvelables grâce à l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action dédié;
- Soutenir les initiatives visant l'amélioration des milieux de vie dans les domaines sociaux, culturels, économiques et environnementaux, suivant les conditions d'application définies par la MRC;
- Soutenir les initiatives visant l'augmentation de l'offre en logement social sur le territoire de la MRC.

PRIORITÉ 3

Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaines social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre)

Objectifs :

- Améliorer l'attraction, l'intégration et la pleine participation des personnes immigrantes dans l'ensemble des villes de la MRC de Marguerite-D'Youville par l'embauche d'une ressource et la mise en œuvre d'un plan d'action dédié;
- Soutien aux projets et études préliminaires en lien avec le développement des énergies renouvelables sur le territoire.

PRIORITÉ 4

L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement et le cas échéant, d'autres partenaires

Objectifs :

- Soutenir toutes initiatives jugées pertinentes et initiées par les organismes partenaires de la MRC touchant aux domaines de l'innovation, la santé mentale, l'immigration, la main-d'œuvre, l'environnement, le financement et l'accompagnement des entreprises;
- Contribuer financièrement à l'entente de partenariat territorial pour les arts et les lettres en Montérégie pilotée par la MRC de Beauharnois-Salaberry;

- Contribuer financièrement à l'entente de partenariat sectorielle en bioalimentaire pilotée par la MRC de Rouville;
- Contribuer financièrement à l'entente sectorielle de développement pour la concertation régionale dans la région administrative de la Montérégie;
- Contribuer financièrement à l'entente sectorielle de développement pour l'économie et la main-d'œuvre en Montérégie;
- Soutien aux activités de la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud (TPÉCS) et de la Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM);
- Soutien au Pôle de l'entrepreneuriat collectif de l'Est de la Montérégie (PECEM) pour la création des Bourses d'initiatives en entrepreneuriat collectif (BIEC).

Les priorités d'intervention 2024 ont été adoptées par le conseil de la MRC de Marguerite-D'Youville lors de sa séance ordinaire du 14 mars 2024.